

## **Ligne directrice sur la gouvernance**

Veillez prendre note que le projet de modification de *Ligne directrice sur la gouvernance* a été omis par erreur lors de la publication de l'avis de consultation à cet effet à la section 5.2.1 du bulletin du 24 mars 2016 (vol. 13, n° 12). Un erratum avec les versions française et anglaise du projet de modification de cette ligne directrice, qui aurait dû apparaître à la suite de l'avis de consultation, sont publiés à la section 5.2.1 du bulletin du 31 mars 2016 (vol. 13, n° 13).